

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013020

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Echange avec l'EPFIF de terrains communaux situés 16, 22 et 23 rue du Chemin vert et 80 rue du Port, cadastrés D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF.

EXPOSE :

Lors de sa séance du 15 décembre 2011, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une délibération :

- affirmant sa volonté de permettre l'édification d'un lieu de culte musulman permettant l'exercice du culte musulman sur le territoire de la commune dans des conditions de dignité et de sérénité satisfaisantes,
- disant que l'implantation de ce lieu de culte doit être recherchée dans le futur quartier Port/Chemin vert à Aubervilliers,
- décidant de rechercher la meilleure implantation possible, au regard des contraintes foncières urbaines et financières, et des souhaits des associations culturelles,
- et créant une commission de suivi *ad hoc* composée de représentants de l'Association des musulmans d'Aubervilliers, du conseil municipal, du groupe de réflexion sur l'équité dans l'exercice du culte et de personnalités qualifiées et chargée de mener à bien cette étude et de rendre ses conclusions pour le mois de juin 2012.

Le Conseil municipal du 12 juillet 2012 a approuvé l'implantation du lieu de culte musulman sur le futur quartier dit « Port / Chemin Vert » sur un terrain d'une emprise de 4000 m2 environ situé le long de la rue du Président Roosevelt / Saint Denis.

Le quartier « Port / Chemin Vert » verra également la création d'un groupe scolaire afin de répondre aux besoins d'accueil des enfants d'âge primaire.

Les terrains d'assiette de la future mosquée sont actuellement propriété de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF). L'EPFIF est également propriétaire de terrains correspondant à l'assiette du futur groupe scolaire Port / Chemin Vert.

La Commune souhaite devenir propriétaire des terrains sus évoqués en procédant avec l'EPFIF à un échange sans soulte avec des terrains lui appartenant. Les terrains concernés sont les suivants :

Propriétés Ville			Propriétés EPFIF		
Adresse	Parcelles	Surface	Adresse	Parcelles	Surface
16 rue du chemin vert	D70	4607	25 rue Saint-Denis	D163	664
23 rue du chemin vert	D137	2765	25 rue Saint-Denis	D161	1151
22 rue du chemin vert	D132	2035	23 rue Saint-Denis	D162 (partie)	985
80 rue du Port	D8	321	23 rue Saint-Denis	D164 (partie)	1119
			3 rue Saint-Denis	D126	477
			2 rue du chemin vert	D59	407
			4 rue du chemin vert	D60	208
			6 rue du chemin vert	D61	115
			8 rue du chemin vert	D62	124
			8 rue du chemin vert	D63	200
			10 bis rue du chemin vert	D151	189
			14 rue du chemin vert	D177 (partie)	2353
			10 rue du chemin vert	D 153 (partie)	1764
			7 rue Saint-Denis	D65 (partie)	111
			rue du chemin vert	D 154	26
			rue du chemin vert	D 155	4
			rue du chemin vert	D 152	1
			rue du chemin vert	D 156	2
TOTAL		9 728 m²			9 900 m²

Les terrains objets de l'échange représentent, pour ceux propriété de la Commune une superficie totale de 9 728 m², et pour ceux propriété de l'EPFIF une superficie totale de 9 900 m².

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'échange sans soulte des propriétés communales situées 16, 22 et 23 rue du Chemin vert et 80 rue du Port, cadastrés D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF et d'autoriser le maire à signer la promesse d'échange et l'acte d'échange.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013020

Signataire : AD

OBJET :Echange avec l'EPFIF de terrains communaux situés 16, 22 et 23 rue du Chemin vert et 80 rue du Port, cadastrés D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1, L1111-4 et L3211-14 ;

Vu la délibération n°348 du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 18 Juin 2013;

Considérant que le Conseil municipal du 12 juillet 2012 a approuvé l'implantation du lieu de culte musulman sur le futur quartier dit « Port / Chemin Vert » sur un terrain d'une emprise de 4000 m2 environ situé le long de la rue du Président Roosevelt / Saint Denis ;

Considérant que le quartier « Port / Chemin Vert » verra également la création d'un groupe scolaire afin de répondre aux besoins d'accueil des enfants d'âge primaire ;

Considérant que les terrains d'assiette de la future mosquée et du futur groupe scolaire sont actuellement propriété de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) ;

Considérant que la Commune souhaite devenir propriétaire des terrains sus évoqués en procédant avec l'EPFIF à un échange sans soulte avec des terrains lui appartenant,

Considérant que les terrains objets de l'échange représentent, pour ceux propriété de la Commune une superficie totale de 9 728 m², et pour ceux propriété de l'EPFIF une superficie totale de 9 900 m² ;

Considérant que les terrains concernés sont les suivants :

Propriétés Ville			Propriétés EPFIF		
Adresse	Parcelles	Surface	Adresse	Parcelles	Surface
16 rue du chemin vert	D70	4607	25 rue Saint-Denis	D163	664
23 rue du chemin vert	D137	2765	25 rue Saint-Denis	D161	1151
22 rue du chemin vert	D132	2035	23 rue Saint-Denis	D162 (partie)	985
80 rue du Port	D8	321	23 rue Saint-Denis	D164 (partie)	1119
			3 rue Saint-Denis	D126	477
			2 rue du chemin vert	D59	407
			4 rue du chemin vert	D60	208
			6 rue du chemin vert	D61	115
			8 rue du chemin vert	D62	124
			8 rue du chemin vert	D63	200
			10 bis rue du chemin vert	D151	189
			14 rue du chemin vert	D177 (partie)	2353
			10 rue du chemin vert	D 153 (partie)	1764
			7 rue Saint-Denis	D65 (partie)	111
			rue du chemin vert	D 154	26
			rue du chemin vert	D 155	4
			rue du chemin vert	D 152	1
			rue du chemin vert	D 156	2
TOTAL		9 728 m²			9 900 m²

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'échanger les propriétés communales situées 16, 22 et 23 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port, cadastrées D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF.

DIT que l'échange s'effectuera sans soulte.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 11/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué